

collègues auront l'occasion d'aborder ce sujet. Mais vers la fin de sa motion, l'honorable représentant de Peace River déclare que nous devrions procéder immédiatement à une étude indépendante des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique. Je veux signaler au député et à la Chambre que lorsqu'il a parlé ce matin, il a dit que nous n'avions rien fait à ce sujet. Je tiens à préciser, aux fins du compte rendu, ce que nous avons fait.

M. Woolliams: Qu'avez-vous fait?

L'hon. M. Chrétien: En 1968, après la découverte de pétrole à la baie Prudhoe, nous avons immédiatement entrepris des travaux.

M. Comeau: Donnez-nous plus de renseignements.

L'hon. M. Chrétien: Oui, mais je dois dire qu'il serait très facile à un député consciencieux de l'apprendre par lui-même, car j'ai fait bien des discours à ce sujet.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Greene: Ils aiment mieux politiquer.

● (2.10 p.m.)

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous avons commencé à parler des pipe-lines tout de suite après, et, au début de 1969, le gouvernement canadien a créé un groupe spécial d'étude composé de fonctionnaires sur la mise en valeur des ressources pétrolières du Nord, chargé d'examiner la possibilité d'aménager un pipe-line en territoire canadien, et aussi la possibilité d'utiliser des pétroliers dans l'Arctique canadien. Tous ces problèmes nous préoccupaient beaucoup, et notre préoccupation a été suivie d'actes. Nous avons adopté une loi visant à prévenir la pollution par les pétroliers. L'hiver dernier nous en avons adopté une autre pour assurer la protection de l'environnement dans le cas où des pétroliers seraient employés dans les eaux arctiques du Canada. Des députés du NPD en ont parlé ce matin. Même le député de Peace River (M. Baldwin) a abordé ce sujet. Donc, monsieur l'Orateur, nous avons, je pense, montré que nous nous intéressons au problème de la pollution dans le Nord.

Au mois d'août, l'an dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) et moi-même avons émis des directives sur la construction et l'aménagement d'oléoducs dans le Nord, après que la commission d'étude eût recommandé de limiter la construction de pipe-lines dans la région de façon à sauvegarder l'écologie, et de s'assurer que les autochtones profiteraient de tout projet de construction de pipe-line. Nos autochtones jouiront d'une préférence quant aux emplois permanents, car nous estimons devoir sauvegarder leurs intérêts. Nous avons aussi prescrit que les pipe-lines à construire devraient être un mode de transport public de façon que des entreprises canadiennes puissent les utiliser, même s'ils n'étaient pas construits par des Canadiens. Nous avons également exigé une participation canadienne si telle était la volonté des Canadiens eux-mêmes.

Nombreux sont ceux qui ont parlé de recherches, et j'ai dit que nous n'avons pas encore terminé celles que nous avons entreprises. J'ai dit, dans mon discours à Dallas, que nous envisageons dans l'avenir des pipe-lines dans le

[L'hon. M. Chrétien.]

Nord. Je me réjouis de voir que tous les partis de la Chambre en conviennent. Le député de Peace River en a parlé, ainsi que le député de Comox-Alberni (M. Barnett). Je suis heureux que la Chambre appuie les politiques gouvernementales exposées par mon collègue et moi-même en ce qui concerne la nécessité d'installer des pipe-lines dans le Nord.

Nous avons fait de la recherche au Canada. Les États-Unis ont commencé par l'expédition de tuyauterie en Alaska, tandis qu'au Canada nous avons commencé par des recherches. L'année dernière, après avoir apporté des modifications à la loi sur les terres territoriales, nous avons mis au point un nouveau programme dit ALUR (Arctic Land Use Research), ou programme de recherche sur l'utilisation des terres de l'Arctique. Dans le cadre de ce programme, nous avons recruté du personnel de différentes catégories intéressé à la recherche sur la protection de l'écologie et les effets des pipe-lines sur le permagélisol.

Des universitaires, des Indiens, des Esquimaux et des représentants de l'industrie du pétrole participent à ce programme. Ils recueillent actuellement diverses données utiles. Le service de la faune, qui relevait encore en partie de moi a également participé à ce travail. Le ministre des Pêches et Forêts (M. Davis) qui est maintenant chargé de ce service m'a dit qu'il continuerait à y participer. Je suis très heureux que nous puissions profiter des connaissances techniques du service canadien de la faune et des chercheurs du ministère des Pêches qui étudient déjà les effets de la mise en valeur du Nord sur les poissons de nos cours d'eau et la faune en général.

Il importe de bien faire comprendre à la Chambre que le Nord en tirera d'immenses avantages. Des placements d'environ 5 milliards de dollars seront effectués si les deux pipe-lines sont construits. Bien entendu, il y aura des problèmes, mais la technologie moderne devrait être en mesure de les résoudre. Nous devons protéger le Nord contre la pollution. J'ai consacré cinq pages de mon discours à Dallas à ce sujet. La prévention de la pollution est l'une des exigences que nous poserons si une demande est faite pour construire un pipe-line. Nous devons assurer la protection de l'écologie du Nord et veiller à ce qu'elle subisse le minimum de dégâts si des pipe-lines sont construits.

Nous avons dit tout cela il y a des mois, monsieur l'Orateur, et maintenant que nous insistons sur l'intérêt canadien, des gens nous accusent de nous contredire. Il n'en est rien. Nous avons une politique dont nous avons parlé pendant des mois. Nous avons décidé de mettre le Nord en valeur sans répéter les erreurs que nous avons commises dans le Sud. Nous avons pris cet engagement non seulement dans des discours mais aussi dans des mesures législatives. Comme preuve, je mentionne trois lois que nous avons adoptées l'an dernier: la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la loi sur les eaux intérieures du Nord et la modification à la loi sur les terres territoriales. Pendant que l'opposition s'endormait sur le sujet, nous adoptons ces trois mesures.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chrétien: Nous avons adopté ces trois mesures prouvant ainsi que nous nous soucions du développement du Nord, de la protection de notre écologie.